Vol. XVI. Saint-Boniface, Manitoba, 10 Fevrier 1887 No. 17.

ABONNEMENTS :

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernan le journal doit être adressée à

EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS

LA PETITE SŒUR.

Bon passant, dis-moi, je t'en prie,
N'as-tu point vu dans la prairie,
Dans les bois ou sur les chemins,
N'as-tu point vu mon petit frère
Qui doit errer tout solitaire ?
O mon Dieu ! Je le cherche en vain.

Sa tête est brunette et bouclée,
Ses yeux noirs, sa main potelée ;
Un tout joli petit enfant.
Si tu l'avais vu sur la route,
Tu le reconnaîtrais, sans doute ;
On dit qu'il me ressemble tant.

Oh ! pour lui je suis bien en peine,
Depuis une longue semaine
Il ne jouait plus avec moi ;
Et quand j'en demandais la cause,
On me répondait : Il repose ;
Et je ne savais pas pourquoi.

Un jour j'allai dans sa chambrette ;
Je le trouvai sur sa couchette
Aussi blanc que son oreiller,
Que son oreiller à dentelle ;
Je l'appelai comme on l'appelle,
Mais je ne pus le réveiller.

Il était joli comme un ange :
Il avait mis sa robe à frange
Qu'il met quand il va promener,
Son beau tablier de percale
Et les bottines jaune pâle
Que l'on venait de lui donner.

Je m'avançai jusqu'à sa couche
Et je l'embrassai sur la bouche,
En me glissant le long du bord ;
Mais, malgré toutes mes prières,
Il n'entrouvrit point les paupières...
Il fallait qu'il dormît bien fort.

Plus tard, j'aperçus en grand nombre
Des hommes au visage sombre
Portant quelque chose de noir.
Ils sortaient de notre demeure
Et maintenant ma mère pleure
Depuis le matin jusqu'au soir.

....
....

Oh ! dis-moi, dis-moi, je t'en prie,
N'as-tu point vu dans la prairie,
Dans les bois ou sur le chemin,
N'as-tu point vu mon petit frère
Qui doit errer tout solitaire ?
O mon Dieu ! je le cherche en vain.

PENSÉES.

Les jours commencent et finissent selon qu'un souvenir aimé se lève ou se tait dans une âme.

Rien ne console de n'avoir pas ses amis.

Revoir les êtres aimés pour les perdre un instant après, c'est bien plus souvent aigrir la blessure que la cicatriser.

La bonté dans les rapports est le principal charme de la vie.

Impuissance de détruire, impuissance de créer, telle est en l'homme la limite de l'orgueil ; telle est la loi qui protège tout ce qui est, nature, raison, religion, contre les attentats de la liberté.

La foi est un acte de confiance, et par conséquent une affaire de cœur.

Il faut qu'un jeune homme sente l'aiguillon de la douleur, s'il ne veut pas sentir l'aiguillon du plaisir.

LA GUERRE.

M. Paul de Cassagnac prend occasion du discours de M. de Bismarck pour décocher quelques flèches barbelées aux fanfarons de la gauche républicaine :

Il n'est pas un seul patriote qui ne tremble et dont le cœur ne se serre à la pensée d'une guerre avec l'Allemagne.

Non pas que la vaillance française ait dégénéré. Dieu merci !

Non pas qu'on ne soit prêt comme autrefois, comme toujours, à marcher pour l'honneur national !

Mais parce que chacun comprend que cette guerre serait la dernière et que si, nous étions vaincus encore, ce serait la fin de la France.

Notre malheureux pays serait dépecé comme un bœuf abattu, et les nations voisines s'en partageraient les lambeaux pantelants.

Eh ! bien, il est difficile, il est impossible d'envisager avec sang-froid une pareille hypothèse.

Dire que de notre vivant nous pouvons survivre à la France, à notre vieille France, et qu'il peut nous être imposé de nous asseoir sur ses ruines amoncelées, notre tête entre les mains, et le suprême sanglot dans la gorge !

Jamais, jamais, pas même en 1870, nous n'avons joué un pareil enjeu—un enjeu aussi terrible, aussi mortel.

Et M. de Bismarck le souligne nettement lorsqu'il dit : "Qu'on le sache bien la guerre de 1870 n'aura été qu'un jeu d'enfants à côté de celle qui éclatera. Et si nous sommes vainqueurs, nous nous arrangerons de façon que les Français soient pendant de longues années dans l'impossibilité de faire la guerre."

Nous nous en doutions mais on sait ce que cela signifie dans la bouche du "chancelier de fer."

Aussi comprendrions-nous qu'en dehors de toute politique, en dehors de toute question de parti, naturellement, instinctivement, tout le monde prit, en France, la seule attitude qui convienne à des circonstances aussi graves, l'attidude froide, réservée, résolue, d'un peuple qui voit la mort en face et qui est capable de la contempler sans pâlir.

Car enfin, si par hasard aucune faute n'est commise, si nous n'adressons aucune provocation, si notre situation se maintient normale et correcte, et si malgré tout cela, sans que nous y soyons pour rien, l'Allemagne veut nous attaquer quand même, eh bien, alors nous nous souviendrons du passé, nous nous inspirerons des gloires d'autrefois, des grands exemples de notre histoire, et nous ferons en sorte, grands et petits, vieux et jeunes, que la France tombe comme elle doit tomber, noblement, grandement !

Cela ne nous inquiète pas.

Car une nation, comme un homme doit être prête toujours à donner sa vie pour ce qui, étant l'honneur, est en même temps le devoir.

Faisons le possible et l'impossible pour éviter la guerre, pour empêcher tout conflit.—Cela s'impose à nous.

Et puis...à la grâce de Dieu !

Ainsi pense une "grande partie de la population française," M. de Bismarck l'a reconnu lui-même.

Malheureusement, et comme l'a dit aussi le chancelier allemand, la France est aux mains d'une "minorité," d'une minorité qui s'est emparée d'elle aux jours du désastre national, et qui, depuis, la détient, l'asservit l'exploite et la déshonore.

Cette minorité, qui s'appelle le parti républicain, a toujours voulu la guerre.

Elle l'a fait en Tunisie, au Tonkin, en Annam, et s'est condamnée à la faire dans l'île de Madagascar.

L'esprit révolutionnaire la hante, cette minorité brouillone et folle, et la pousse aux aventures.

Qui donc a fait une popularité au général Boulanger, si ce n'est la populace grisée par un faux chauvinisme et rêvant une revanche impossible ?

Cela leur est égal à ces radicaux, la guerre !

Est-ce qu'ils se sont battus en 1870 ?

Pendant que les impérialistes et les royalistes faisaient magnifiquement leur devoir, eux perpétraient une infâme révolution devant l'ennemi et profitaient des plus douloureuses circonstances pour s'emparer de toutes les fonctions du pays.

Ils se nommaient préfets comme Paul Bert, sous-préfets comme Savary, inspecteurs, commis, employés, alors que les autres... c'est-à-dire les conservateurs se battaient.

Et Gambetta, le roi de ces misérables tous galonnés, tous à panaches, tous à l'abri du danger, Gambetta le truand, dont la dépouille menace le panthéon, fumait des cigares qu'il affirmait "exquis" et se déclarait "gai et de bonne composition" au moment même où cent mille jeunes gens se couchaient, pour ne plus se relever dans les sillons glacés où la neige leur servait de linceul !

La guerre ! mais cela ne les regarde pas et en quoi donc les fit-elle souffrir !

Elle leur fut même utile, elle leur fut bonne, et ils s'y engraissèrent comme les hyènes s'engraissent au cimetière.

Aussi, nous frissonnons quand nous constatons que ces gens là de qui la France dépend, n'ont rien, appris ; que l'histoire est lettre morte pour eux ; que l'expérience ne sert à rien et que les malheurs ne les ont pas instruits, par la bonne raison qu'ils ne les ont pas atteints, à travers la triple cuirasse de flanelle, de fourrure et de lâcheté qui les garantissait contre les rigueurs hivernales de l'"année terrible."

En voyant caracoler leur général favori, ils crieront encore, comme les voyous criaient dans les rues de Belleville en 1870 : "A Berlin ! A Berlin !

Leurs journaux continueront les mêmes fanfaronnades que celles qui jadis nous menèrent à la ruine nationale.

Et leurs orateurs prendront toujours des airs de bravoure et de défi, à l'instar de ce vieux Carnot qui, par le privilège de l'âge, vient de présider l'ouverture du Sénat.

Qu'a dit le vieux Carnot dans son discours ?

Il a dit que s'il y avait une guerre, "la nation saurait enfanter des légions républicaines, pareilles à celles qui ont sauvé la France, il y a bientôt un siècle."

Et le "Journal officiel" ajoute qu'il y a eu des "applaudissements sur un grand nombre de bancs."

Vous le voyez, c'est la même folie vantarde et bête !

C'est la même légende idiote !

Nous les avons vues en 1870 les "légions républicaines enfantées" par Garibaldi, dont les bandes pillaient la Bourgogne, par le pharmacien Bordone ; nous avons connu les "vengeurs" de Flourens qui n'ont jamais combattu que dans le chemin de ronde, à la Roquette, et contre les otages qu'ils ont assassinés ; nous avons connu les "compagnons du silence, les compagnons de la mort," et autres grotesques dont les bottes molles n'ont jamais servi que pour la fuite, et si nous n'avions, en cas de guerre, à compter que sur les "légions républicaines," si nous n'avions pas la certitude que d'autres légions marcheraient, elles, "pour Dieu et pour la France," les seuls pour lesquels on puisse marcher d'ailleurs, nous aurions honte de ce qui attendrait notre malheureux pays, car ce ne serait pas seulement la défaite, ce serait l'ignoble déroute !

Et ce vieux Carnot, fils du vrai Carnot, père d'un faux Carnot, c'est-à-dire, de Sadi, le ridicule auteur du budget actuel, faux Carnot lui-même trouvant moyen de faire applaudir de pareilles âneries par un Sénat abruti, nous épouvante, car il nous montre bien que la France républicaine durant les épreuves effrayantes de la dernière guerre, n'est devenue ni plus raisonnable ni plus sérieuse, ni moins insensée.

Et nous avons l'unique et insuffisante consolation de nous tourner vers le citoyen Carnot et de lui crier, à lui et au parti républicain tout entier, le mot qu'Hernani crie au vieux Sylva : "Vieillard stupide ! Parti stupide !"

PAUL DE CASSAGNAC.

LES VALENTINS.

Ce sera lundi l'anniversaire de la naissance de Valentin, saint de mémoire et de canonisation.

Je ne connais ce bon saint que de réputation ; aussi m'abstiendrai-je de parler de la vie qu'il mena, quand il habitait notre planète, de peur de faire des bévues sur son compte.

Tout de même, il doit m'être permis d'énoncer que ce devait être un saint jovial et un peu tout chose, à en juger par les joyeuses et folles choses que l'on commet le jour consacré à son anniversaire.

Je ne sais pourquoi, vous ne savez pourquoi, on ne sait pourquoi ; mais, vous savez bien : on aime quelqu'un ; bon ! on lui envoie un valentin. On n'aime pas quelqu'un ; bon ! on lui envoie un valentin.

***

Un jeune garçon aime une jeune fille ; c'est son premier amour : *un ange*. Ce pauvre jeune homme classe cet ange haut, très-haut, plus haut dans son estime. Il s'agenouille devant elle et il l'adore dans sa pensée. Serait-ce jolie la terre sans elle ? non ; serait-ce bon vivre sans elle ? non ; serait-ce possible travailler si son image n'était pas gravée, là ? bien non !

—Quelle est belle, qu'elle est pure, qu'elle est bonne, mon Dieu, prie-t-il ; ange béni du ciel j'ai foi en toi et je t'aime, je t'adore !

Mais on est jeune, on est garçon, on est timide ; avouer cet amour, jamais ! Y rêver par exemple, ô Dieu, oui ; une prière à Dieu est-elle complète sans y mêler le doux nom de la bien-aimée ? non, n'est-ce pas ?

Souvent, on est des mois comme cela à aimer secrètement, en silence l'ange de ses pensées ; elle, s'en doute-t-elle ? Non, puisqu'on regarde ailleurs quand on la rencontre, tant on a peur que la rougeur subite de notre front ne trahisse notre secret ; mais tiens ! voilà St-Valentin, voilà le 14 février qui arrive : quelle aubaine, quelle bonne occasion !

C'est cela. Achetons un valentin et écrivons-lui bien vite.

Et, tout ému, palpitant de bonheur, d'une main tremblante, on écrit ce que dicte le cœur, ce que l'imagination a chauffé à blanc depuis des mois ; des bêtises, mais des bêtises saintes et adorables, parce qu'elles rendent heureux le temps qu'on y croit.

Et après avoir écrit, après avoir baisé tendrement le doux nom, le nom béni qu'on a tracé sur l'adresse, on se dit tout bas, bien bas : "Elle ne se doutera jamais de qui ça vient ; elle ne saura jamais que c'est moi qui ait écrit cela ; que c'est moi qui l'aime ainsi."

Et c'est vrai, l'écriture est tellement contrefaite, on a tellement pris ses précautions que la jeune fille a beau chercher, ne trouve pas bien souvent. Et...le jeune homme jouit.

***

On est jeune et on n'aime pas quelqu'un ; vous savez bien, on le hait d'une haine noire et sauvage, trop souvent sans cause et sans savoir pourquoi. N'ayant pas de raison avouable de haïr ce quelqu'un là, et encore moins de se venger de lui directement, on patiente mais on rage tant sa vue nous cause de mal ; on rage bêtement ainsi des mois ; mais voilà St. Valentin, voilà le 14 de février. Vite on choisit parmi les plus mauvais valentins celui qui peint le mieux notre homme, notre bête noire.

—Est-ce bien lui, ça, un peu, dis ? Et ce qui est écrit au bas, lis ; n'est ce pas que cela désigne bien ses vices et ses défauts ; ha, ha, ha ! va-t-il en faire une grimace, quand il recevra cela !

Et l'on met une adresse dessus, avec précipitation ; on jette le mauvais valentin à la poste ; on est vengé.

Oui, on se sent vengé, trop vengé, car on regrette cette vilaine action plus tard, quand on a du cœur, et l'on tâche de la racheter.

***

Cette vieille coutume des valentins a son mauvais côté ; mais les bons côtés en rachètent le mauvais.

Prions donc St-Valentin de ne jamais manquer sa venue, le 14 de février.

ROCH.

MANDEMENT

— DE —

Monseigneur l'Archeveque de St. Boniface

EN DATE DU 2 FEVRIER 1887.

ALEXANDRE ANTONIN TACHÉ, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Archevêque de St. Boniface, Assistant au Trône Pontifical, etc., etc., etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de Notre Archidiocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS-CHERS FRÈRES,

A la veille de laisser l'Archidiocèse, peut-être pour un temps considérable, Nous ne voulons pas le faire sans vous adresser quelques paroles. Nous vous remercions d'abord de l'attachement respectueux que vous Nous avez témoigné par les ferventes prières que vous avez adressées au Ciel, pendant la longue maladie qui, depuis trois mois, Nous enlève à Nos occupations ordinaires, et ne Nous permet pas de faire pour vous ce que vous avez droit d'attendre de votre premier pasteur. Nous sommes tous entre les mains du Seigneur; Il ne nous prive du bienfait de la santé que pour nous la faire estimer davantage, en nous montrant que nous sommes sous sa dépendance absolue. Cette santé fortement ébranlée, Nous revient insensiblement. Il Nous est doux de croire que vos prières ne sont pas étrangères à son recouvrement

Nous Nous mettons en route la semaine prochaine, pour un voyage dont le but ultérieur est la Ville Eternelle. Nous sommes appelé à aller prendre part aux délibérations du Chapitre Général de Notre bien-aimée Famille Religieuse. Oblat, Nous anticipons avec joie, le jour heureux où il nous sera donné de revoir le Vénéré Supérieur Général de la Congrégation; de revoir les principaux membres de cette Congrégation appelés, comme Nous, à prendre part aux grandes assises qu'elle convoque, de temps à autre, pour délibérer de ses intérêts, et de ceux des populations que l'Eglise a confiées à ses soins.

Cette fois le Chapitre Général des Oblats, revêt un caractère particulier d'intérêt et de satisfaction, pour ceux qui doivent le composer, puisque c'est à Rome même qu'il doit se tenir. C'est dans la Ville Eternelle, et sous le regard du Chef de l'Eglise, que des Oblats des différentes parties du monde vont s'assembler pour, d'abord, protester de leur dévouement à cette même Sainte Eglise, et de leur obéissance à son Auguste Chef, le Vicaire de Jésus-Christ. C'est assez vous dire, Nos Très-Chers Frères, que, quoique d'ordinaire assez indifférent sur l'état de Notre santé, Nous désirons, cette fois, la voir s'améliorer assez pour Nous permettre le long voyage que Nous avons en vue.

En vous remerciant des prières déjà faites dans ce but, Nous en sollicitons la continuation. Il nous serait si doux de voir le Pape, le Père de tous, l'Illustre Léon XIII. Nous n'avons pas encore eu ce bonheur. Dans Nos autres voyages à Rome, il Nous avait été donné de voir l'Immortel et si Aimé Pie IX, de voir le Chef de l'Eglise environné de tout l'éclat qui convient si bien à Sa triple royauté. Cette fois, c'est aux pieds d'un Pontife Captif que Nous Nous prosternerons, c'est au Prisonnier de la révolution que Nous porterons vos hommages et les Nôtres; c'est à un Père tenu prisonnier par des fils dénaturés, que Nous dirons que vous et Nous, nous sommes ses enfants dévoués et soumis, qui n'hésiteraient pas à donner leur vie pour rompre les chaînes, que l'ingratitude et la haine de Dieu, ont forgées autour de Celui qui a mission de paître et les brebis et les agneaux du bercail de Jésus-Christ.

Nous sommes bien aise de vous faire part de la joie que Nous a causé le progrès fait, dans le diocèse pendant l'année qui vient de s'écouler. Les rapports de tous ceux qui ont charge d'âmes nous montrent que l'année 1886 a été une année particulièrement favorable à la sanctification des âmes. Il en devait être ainsi, puisque c'était une année de Jubilé. Oh! Nos Très-Chers Frères, laissez Nous vous dire comme Notre foi a été fortement et doucement impressionnée à l'occasion de ce Jubilé. Le Pape est captif, les Puissances de la terre craignent de se déclarer pour Lui, tandis que les puissances de l'enfer se déchainent pour entraver son œuvre. Ce vieillard, sans secours, sans appui humain, sans récompense, du temps ou de la terre à promettre, parle à l'univers entier et le monde l'écoute, et vous, vous l'avez écouté. Il a les Clefs du Royaume des Cieux, vous avez compris qu'Il peut vous en ouvrir les portes. Il a la promesse de Son Divin Maitre que tout ce qu'Il déliera sera délié, et, à Sa voix, vous avez assuré à vos âmes, les avantages qu'Il leur offrait; vous avez fait votre Jubilé, concourant ainsi, d'une manière éclatante, à reconnaitre que le Pape est le Représentant de Celui qui a les paroles de la vie éternelle, et que, au milieu de toutes les tempêtes que le démon et le monde peuvent soulever, Il demeurera le Roc inébranlable sur lequel l'Eglise est appuyée, pour empêcher les portes de l'enfer de prévaloir contre Elle.

Comme témoignage de notre reconnaissance à tous, pour les faveurs reçues pendant le Jubilé, prions, dans toute la ferveur de nos âmes, pour ceux qui, méconnaissant le bon Dieu, ne croient pas à la Sainte Eglise et ne l'écoutent pas.

L'année du Jubilé a été particulièrement favorable aux pauvres infidèles du pays. Un plus grand nombre de sauvages ont été baptisés cette année que de coutume. Laissez-Nous vous solliciter de tenter de faire davantage en faveur des pauvres infortunés infidèles. Il y en a encore, au milieu de vous, et dans les limites de presque toutes les paroisses ou missions du diocèse. Aidez vos Pasteurs à convertir ces infortunés sauvages. Que la pureté de votre vie leur donne une idée de la sainteté de l'Evangile qui leur est offert. Qu'ils comprennent le bonheur d'être chrétien, en voyant la bonne vie des chrétiens. Comme je serais heureux d'apprendre qu'il se fait des baptêmes de sauvages dans toutes les missions ou paroisses qu'ils habitent ou qu'ils visitent.

Je veux, aujourd'hui, vous offrir une autre occasion de témoigner votre reconnaissance pour les grâces du Jubilé, en demandant votre concours pour une œuvre dont le but unique est de soulager les membres souffrants de Jésus-Christ. Je veux vous parler de l'œuvre de l'hôpital qui se construit à St. Boniface.

Notre ville épiscopale a eu le privilége spécial d'être choisie, par la Providence, comme le berceau du Christianisme dans ces vastes contrées. Cette élection lui impose la douce obligation d'être un triple foyer de religion, de science et de charité. Aussi, les deux évêques qui se sont succédés sur le siége épiscopal de cette ville, se sont efforcés de la mettre à la hauteur de cette noble vocation.

A St. Boniface a été érigée la première église du pays; à St. Boniface s'est ouvert le premier collége, St. Boniface a possédé les premiers hospices, le premier hôpital.

La première église, devenue la première cathédrale, est l'église du premier pasteur, et, par conséquent, dans une certaine mesure, l'église du diocèse.

Le collège ne peut pas être réduit aux étroites proportions d'une œuvre locale.

Pour compléter tout le plan que Nous Nous sommes tracé à Nous-même, Nous désirons que l'hôpital généralise aussi, son action bienfaisante.

Quand, il y a une vingtaine d'années, il a fallu tirer la cathédrale des ruines d'un incendie dévastateur, et quand, plus tard, Nous avons songé à son achèvement, Nous Nous sommes adressé à tout le diocèse, et Notre voix a été entendue, tout le monde comprenant que c'était là le foyer principal d'où devait briller l'enseignement religieux dans les limites de Notre juridiction.

A côté de la première église, foyer de la lumière par excellence, le Fondateur de St. Boniface avait établi un autre foyer précieux: celui des sciences humaines. Héritier des obligations imposées à Notre Vénéré Prédécesseur, une des grandes consolations de Notre vie a été de pouvoir continuer et développer l'œuvre de nos écoles. Il vous serait difficile de comprendre tout le bonheur que Nous a procuré l'agrandissement du Collège de St. Boniface, depuis que nous sommes au milieu de vous. Nous avons dans cet établissement diocésain, un foyer dont l'éclat est déjà, depuis longtemps, aussi vif que pur et avantageux. Dieu a été si bon pour vous, Nos Très-Chers Frères, que les nobles édifices dans lesquels vos enfants peuvent recevoir une haute éducation à St. Boniface, ne vous ont rien coûté. Le tout est le résultat d'une de ces surprises que les délicates attentions de la Providence ménagent quelque fois, dans les circonstances où l'on a moins lieu de les attendre.

La ville épiscopale doit aussi être un foyer de charité, dont la chaleur bienfaisante se répande dans tout le diocèse, et prouver par là, que l'Eglise, Epouse de Jésus-Christ, prodigue ses soins aux membres souffrants de son Divin Epoux.

Mgr. Provencher avait appelé des Sœurs de la Charité à St. Boniface, et, quoique le but principal de cette fondation fut de procurer l'instruction aux jeunes personnes, et de former à la vertu et aux connaissances utiles celles qui sont appelées à devenir mères de famille; néanmoins, le charitable Pasteur savait que les Sœurs de la Charité profiteraient de toutes les occasions pour exercer les œuvres de miséricorde. Le temps, et surtout le dévouement, ont doté St. Boniface d'un hospice pour les personnes âgées; d'un orphelinat et d'un hôpital. Les constructions de l'hôpital sont bien insuffisantes pour le nombre de malades qui y demandent leur admission de toutes parts. C'est pourquoi les religieuses ont songé à un bâtiment plus considérable. La construction de cet édifice est commencée et les Sœurs sont prêtes à s'imposer toute espèce de sacrifices pour en procurer l'achèvement. Il n'est pas juste qu'on leur en laisse tout le fardeau; c'est pourquoi je fais appel à tout le diocèse et vous prie Nos Très-Chers Frères, de vous assurer le mérite de contribuer à une si bonne œuvre. Je désire que toutes les paroisses et missions fassent quelque chose pour l'hôpital; j'ai la conviction que les membres du clergé se feront un plaisir de diriger, en cela aussi, les fidèles confiés à leurs soins, de façon à obtenir un plus grand résultat. Avec le concours des personnes dévouées qui les ont déjà si puissamment aidées, les Sœurs organiseront un bazar, pour le mois d'Octobre prochain. Non-seulement on évitera tout ce qui pourrait entraver leur projet, mais j'ai la certitude qu'elles trouveront, partout et chez tous, un concours généreux et empressé.

Notre absence devant se prolonger pendant plusieurs mois, il Nous faut confier à un membre de Notre clergé, l'administration de Notre Archidiocèse. C'est le Rév. Père Joachim Allard que Nous avons choisi pour cette fin. Ce zélé missionnaire est au milieu de vous depuis près de vingt-un ans et est avantageusement connu, tant du clergé que des fidèles; sa nomination sera donc agréable à tous, et tous se feront un devoir de le respecter et de lui obéir, comme représentant leur premier pasteur. Pour rendre plus faciles les rapports avec l'Administrateur, ce dernier résidera, plus habituellement, à l'Archevêché de St. Boniface. Les lettres d'affaires lui seront adressées, à lui, ou au Rév. Père McCarthy, Secrétaire de l'Archevêché.

Pour obtenir des bénédictions spéciales du Ciel sur tout ce que Nous venons de dire, il Nous faut recourir à la prière: 1o. Nous prescrivons que l'Oraison *Proquacumque necessitate* soit dite par tous les prêtres du diocèse, lorsque la rubrique permet d'ajouter l'Oraison *De mandato* aux oraisons ordinaires de la même messe, depuis la réception des présentes jusqu'à ordre contraire.

2o. Nous prions toutes les familles chrétiennes de vouloir bien réciter, chaque soir, au moins une dizaine du Chapelet à Notre intention.

3o. Nous demandons à toutes les mères chrétiennes de faire dire, chaque jour, une fois le Notre Père et je vous Salue Marie, à leurs plus jeunes enfants, afin que ces petits anges obtiennent du Ciel les grâces que Nous sollicitons pour vous et pour Nous.

De Notre côté, Nous ne vous oublierons pas, Nos Très-Chers Frères, dans tous les vénérés sanctuaires qu'il Nous sera donné de visiter, et sur les Tombeaux des Saints Apôtres. Nous prierons Dieu de vous bénir tous, de bénir Notre Clergé Séculier et Régulier, qui Nous est si cher; de bénir Nos communautés religieuses si dévoués; de bénir toutes les familles et toutes les personnes soumises à Notre juridiction, et dont l'âme nous est si précieuse.

Sera, le présent Mandement lu au prône de toutes les églises et chapelles et au Chapitre de toutes les Communautés Religieuses le premier Dimanche après sa réception.

Donné à St. Boniface, en la fête de la Purification de la Bienheureuse Vierge Marie, ce 2 Février 1887, sous Notre Seing et Sceau et le Contre-Seing de Notre Secrétaire.

† ALEX., Arch. de St. Boniface.

Par ordre de Monseigneur,
JOSEPH MCCARTHY, Ptre., O.M.I.
Secrétaire.

Le Manitoba.

Jeudi, 10 Fevrier 1887.

PROVENCHER

La semaine qui vient de s'écouler n'a pas vu diminuer le nombre des candidats dans le comté, mais ce dont elle a pu être témoin, c'est que la réélection de M. Royal ne fait maintenant plus de doute pour personne qui veut réfléchir un tant soit peu.

Nous espérions que M. Cyr ne s'entêterait pas dans cette lutte inégale, qu'il reconnaîtrait la fausse route que des ennemis lui ont fait prendre; nous espérions que de préférence à toute autre voix, il écouterait celle de Mgr l'Archevêque quand elle dit:

"Je vois des gens qui, je le sais, *n'ont aucun souci de notre peuple*, de nos chers Métis, et qui pourtant déploient un *zèle apparent* qui ne cache que très-imparfaitement le *mobile réel de leur conduite.* Pour les mêmes motifs et avec les mêmes aspirations on joue la contre-partie de ce qui a été fait en 1873 sur les affaires du Nord-Ouest, sur le sort des infortunées victimes que l'on a vouées à la vengeance, ou que l'on prétend protéger selon que cela fait l'affaire."

Non, M. Cyr ne veut rien entendre de ceux même qui sont le plus en état de le conseiller. Serions-nous enfin forcés de croire ce qui nous a été dit: qu'il ne pouvait rien sacrifier à une ambition effrénée dont il était l'esclave?

S'il est vrai qu'il est intransigeant à ce point d'être incapable de consentir aucun sacrifice personnel à l'intérêt général; s'il est vrai qu'il ne peut que tromper la confiance des électeurs avec un copain soi-disant fidèle à toute épreuve, la déconfiture certaine qui l'attend le 22 au soir, nous arrachera pas même l'hypocrisie d'un regret. Il aura disparu, mais le souvenir de son œuvre néfaste nous ne l'oublierons pas.

POURQUOI MGR TACHE A SIGNE

Le *Free Press*, de Winnipeg, a, dans son numéro de ce matin, un article sur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface.

Tout le monde est d'accord avec le confrère pour reconnaître les mérites de l'éminent prélat. Sa vie toute entière est d'un dévoûment complet à la cause des Sauvages, des Métis, et de tous les habitants du pays, et puisque Sa Grandeur a jugé à propos de mettre son nom sur le bulletin de présentation de M. Royal, la seule conclusion raisonnable à tirer la voici: notre vénérable Archevêque est convaincu que M. Royal est bien plus digne d'être le représentant de Provencher que ceux qui lui font de l'opposition.

Ca n'est point notre droit, ni notre volonté d'aller scruter quelles peuvent être les vues ou les convictions de Monseigneur quand il ne juge pas à propos de les exprimer, mais quand, dans un cas comme celui-ci, il signe pour la première fois un bulletin de présentation, il est évident qu'il est certain que le candidat en faveur duquel il signe, est bien préférable à ses adversaires.

100me ANNIVERSAIRE

Samedi prochain, 12 février, est le centième anniversaire de la naissance de Monseigneur Provencher qui fut le premier missionnaire et le premier évêque de la Rivière-Rouge.

Mgr Provencher est né à Nicolet le 12 février 1787, de J.-Bte Provencher et de Elisabeth Proulx.

Sa mère était alliée à la famille du Grand Vicaire Proulx qui fut curé de Québec et qui mourut curé de Sainte-Marie de la Beauce. Il fut un des premiers élèves du Séminaire de Nicolet qu'il vit commencer comme école élémentaire le 12 mars 1801. Il commença ses études classiques en 1803. Il eut pour compagnon de classe Thomas Cooke, premier évêque des Trois-Rivières J. G. R. Loranger, qui fut G. V. de Mgr Cooke, Jean-Louis Beaubien ancien curé de Saint-Thomas de Montmagny, Joseph-Etienne Cécile, mort curé du Cap St. Ignace, Pierre-Joseph Cressy, avocat, et J. Bte. Proulx, cultivateur, membre du Parlement.

Après avoir terminé ses études en 1809, il fut successivement pendant les deux années suivantes professeur de méthode et de belles-lettres au Séminaire de Nicolet. Le 21 décembre 1811, il fut ordonné prêtre par Mgr Plessis, qui le nomma vicaire de Québec aussitôt après son ordination. L'épuisement dans lequel il tomba l'été suivant, l'obligea d'abandonner la ville pour aller passer quelques mois à Nicolet où il reprit un peu de forces. Dans l'automne de 1812, il fut envoyé vicaire à Vaudreuil; au mois d'octobre 1813, il fut nommé curé aux Grondines et aide du curé de Deschambault.

En partant de Québec pour se rendre à Deschambault, il fit une chute vis-à-vis l'hôpital, c'était de nuit, par des chemins très-mauvais; la voiture versa dans un fossé et M. Provencher fut fortement pressé par un pesant compagnon de voyage qui tomba sur lui. Il en fut quitte pour un séjour d'une semaine à l'hôpital-général avant de se rendre à Deschambault. Plus tard, Mgr Provencher aimait à dire en plaisantant que c'était cette chute qui avait causé le rétablissement de sa santé."

En 1814, il fut nommé curé de la Pointe-Claire et de Sainte-Anne (Ile de Montréal); enfin, en 1816, Mgr Plessis l'appela à la belle cure de Kamouraska, en bas de Québec. Il y demeura jusqu'à l'année 1818; ce fut de là qu'il partit pour ses missions de la Rivière-Rouge, où il arriva le 16 juillet 1818.

Les notes que nous publions dans *Le Manitoba* depuis l'été dernier nous ont fait connaître en détail les laborieux commencements de cette mission et les immenses sacrifices du premier évêque de la Rivière-Rouge. Nous aimons à rappeler aux citoyens de Manitoba la date de la naissance de Mgr Provencher; elle est un jour mémorable pour nous, puisqu'il fut le premier apôtre de ce pays, et un de ceux qui ont le plus contribué à sa civilisation. C'est un devoir de louer ceux qui nous ont fait du bien, et de raviver leur souvenir parmi nous.

MANITOBA: CHAMP D'IMMIGRATION.

XII.

Nous avions commencé à parler, dans un article précédent, de ceux qui doivent, ou peuvent immigrer au Manitoba. Nous reprenons aujourd'hui ce sujet, interrompu par les circonstances.

Dans ce premier article, nous avons été amené par le cours de nos idées, à présenter quelques suggestions touchant l'immigration des races françaises d'outre-mer. Nous l'avouons, cependant, en nous laissant aller ainsi à l'inspiration du moment, nous nous sommes éloigné du but principal que nous avions eu d'abord en vue.

L'immigration des races françaises d'outremer, une immigration choisie, prise dans les bonnes couches sociales, est possible; à un certain degré, elle est désirable, tant pour elles que pour nous; il est certain que l'accroissement de ces populations, la condition des pays où elle se pressent, et de la propriété, en est rendu à un point qu'une saignée leur ferait du bien; le Canada est le déversoir le plus naturel à ces populations; ensemble, nous pourrions accélérer davantage de par le monde l'expansion de la race française, le développement de son influence et de ses intérêts.

Voilà nos idées, voilà une théorie; tout le monde ne les acceptera point, et nous ne voulons pas nous arrêter plus qu'il ne faut à ces beaux projets, d'une réalisation si problématique, pour établir les assises de notre avenir. La timidité des capitaux français; la distance entre les prés fleuris arrosés par la Seine et cet océan de verdure qui s'étend de la rivière Rouge aux pieds des Montagnes Rocheuses, les échecs éprouvés par quelques-uns, les préjugés répandus contre notre pays, et qu'on ne parviendra peut être jamais à faire disparaître, tout cela doit nous convaincre de la difficulté de déterminer une action qu'on pourrait réellement appeler un mouvement d'immigration venant de France ou de Belgique.

Sans doute, à nos yeux, ces populations ont tort; mais, il faudrait les en convaincre, en quoi nous ne réussirons point absolument. Il ne sert donc de rien d'épiloguer là-dessus, il nous faut prendre les hommes et les choses tels qu'ils sont, et voir d'où viendra sûrement notre force, où est notre point d'appui.

Notre force, elle est en nous; le point d'appui de la nationalité canadienne-française n'est pas en dehors d'elle.

Non, nous ne devons pas, systématiquement, attendre de l'immigration étrangère, notre développement, la réalisation de nos aspirations nationales. La nationalité canadienne-française ne doit compter pour cela que sur elle-même.

Il est donc bien important d'abord, de garder notre population; puis, de rapatrier ceux d'entre nos compatriotes qui vivent à l'étranger.

Un rapatriement général est impossible; nous nous sommes déjà exprimé là-dessus au congrès national tenu à Montréal en 1884. Nous n'avons pas changé d'idées depuis.

Non-seulement un rapatriement général est impossible, mais ce serait presque une injustice de notre part de l'exiger.

Une foule de nos compatriotes ont là-bas des établissements, des relations d'affaires ou autres, qu'ils ne peuvent abandonner ni briser. Ceux-ci sont perdus pour nous, nous devrions le reconnaître, et en prendre notre parti.

Mais il en est aussi un très-grand nombre qui n'y ont aucune attache spéciale; ils sont là peut-être un peu parceque le courant les y a portés, peut-être parceque les préjugés trop libéralement répandus à notre endroit les ont effrayés; ils reviendraient volontiers si, d'une part, les notabilités, les hommes influents parmi nos compatriotes des Etats-Unis, leur presse, leur indiquaient sans trève le chemin de la patrie commune; si, d'une autre part, nous leur tendions les mains.

Nous croyons qu'il y aurait lieu pour les gouvernements, fédéral et local, de faire quelque chose en cette matière, de prendre action pour assurer et faciliter un retour de ces compatriotes qui vaudraient mille fois mieux, à tous les points de vue, que des Islandais. Sur ce terrain, nous ne pouvons cependant que faire des suggestions.

Mais, parlant au nom de la nationalité entière, nous pouvons sans crainte leur affirmer que non-seulement nous leur tendons les mains, mais nous leur ouvrons les bras, et nous croyons sincèrement qu'il serait de leur intérêt comme du nôtre d'accepter nos avances. Nos terres, la vie agricole, assureront mieux leur avenir temporel et celui de leur famille; un champ qu'on possède et qu'on cultive ne produit pas seulement du blé: il donne aussi l'influence, les forces physiques, et plus qu'aucun code, (la religion excepté), la moralité.

Nos institutions leur sont aussi sympathiques que la population; nos lois concernant les écoles assurent au contribuable catholique l'emploi de ses contributions pour le seul soutien des écoles de sa croyance; dans aucun cas, ni sous aucun prétexte, il n'est tenu de contribuer au soutien des écoles protestantes.

Certains mouvements, que nous louons de tout cœur, se sont produits récemment aux Etats Unis pour le rapatriement de quelques groupes canadiens-français. Des délégations ont visité, dans ce but, et les cantons du nord de Québec, et le Manitoba. Où ces compatriotes iront-ils?

S'ils se dirigent vers Québec, nous applaudirons à leur retour dans la patrie. Loin de vouloir entraver l'action des généreux directeurs de la colonisation dans cette partie du Canada, nous nous réjouissons de toute adhésion qui consolide leur œuvre. Mais nous ne croyons pas manquer à ce que nous devons à la province de Québec, en priant nos compatriotes des Etats Unis d'examiner si la vie qu'ils ont menée aux Etats-Unis, ne les a pas déshabitués des rudes travaux du défrichement, s'ils ne sont pas plus aptes à coloniser un sol en prairie, qui ne demande point de grands efforts, plutôt qu'un terrain boisé.

Nous avons été témoin, dans la province de Québec, d'insuccès amenés précisément parce qu'on avait trop présumé de ses forces.

Des colons, désirant sincèrement s'attacher à leur pays, se jetèrent avec ardeur dans la forêt; la rudesse des travaux excéda leurs forces; la conséquence fut qu'ils retournèrent aux Etats-Unis, pour n'en plus revenir. Ils sont perdus pour Québec; ils sont perdus pour le Manitoba, qui les aurait peut-être retenus; ils sont perdus pour le Canada, et avec eux, leurs enfants.

Ce sont des faits que devraient méditer tous ceux qui s'occupent de colonisation; la volonté des gens, ni leurs aptitudes, ne doivent être forcées; autrement on s'expose à des mécomptes, à des pertes pour la nationalité. Il suffirait peut-être de se bien pénétrer de cette vérité pour empêcher les frictions qui se sont parfois produites entre les divers mouvements favorables au retour de nos compatriotes des Etats-Unis, à la colonisation du Canada. Il n'y a pas, et il ne saurait y avoir d'antagonisme entre ces œuvres:

Nous avons maints endroits où nos compatriotes trouveraient à s'établir, à peu de frais, et à proximité des marchés, des stations des chemins de fer, du bois, de l'eau, et surtout, des écoles et des églises.

On allègue quelquefois qu'il faut un peu plus de ressources pour s'établir au Manitoba que dans certains endroits de la province de Québec.

Nous ne discuterons pas cette hypothèse; tout établissement nouveau est sujet à tant d'imprévu, de calculs et de combinaisons; il y a pour le colon tant de manières différentes de s'installer qu'on peut au

moins dire que cette assertion est relative. Mais même en l'admettant absolument, il resterait encore à l'immigrant qui, de fait, possèderait les ressources suffisantes pour s'établir au Manitoba, à examiner en quel lieu le rendement est plus prompt. Dans nos plaines, le colon obtient dès la seconde année de son établissement, souvent à la première, la vie de sa famille. A moins d'y consacrer de suite de forts capitaux, on ne saurait en dire autant de la forêt. Il y a, c'est vrai, la ressource du bois, des chantiers. Mais, comme équivalent, nous avons le foin de la prairie, abondant, d'un prix de revient presque nulle, que le colon trouve à l'état naturel dans les environs de sa demeure, qui se fait dans la belle saison, et rapporte toujours un prix convenable. Les chantiers eux-mêmes ne sont pas fermés à notre population.

Nous avons au moins cinq cent mille des nôtres aux Etats-Unis; cent mille d'entre eux pourraient être rapatriés si nos efforts s'appuyaient sur un plan bien organisé, bien défini.

Cent mille de nos compatriotes, revenant au pays dans l'espace d'un an ou deux, c'est trop beau pour y croire. Aussi bien, il n'en faudrait pas un si grand nombre pour changer du tout au tout notre situation sociale et politique au Manitoba. Si seulement nous avions la dixième partie de ce monde, si dix mille canadiens-français—la dime de ceux qui sont à l'etranger—nous arrivaient, quel changement cela produirait dans notre représentation nationale, dans notre influence, dans la stabilité de nos institutions particulières et de nos anciens établissements, quel respect ce nombre inspirerait à ceux qui nous entourent; et nous ajouterons, quelle belle idée donneraient d'eux-mêmes ces rameaux d'une nationalité, venant reprendre leur place, après une longue séparation, sur la souche dont ils s'étaient détachés!

Mais l'on nous crie de toutes parts que nous voyons en pleine illusion! Hélas! c'est ordinairement ce que l'on oppose à ceux qui ont des idées et visent haut! et nous n'avons nous-mêmes qu'une foi limitée dans la réalisation de nos vœux. Mais pourquoi cela ne réussira-t-il pas? C'est parce que tout le monde ne veut pas également; c'est que l'on désespère avant d'essayer, qu'on abandonne la partie avant même d'en avoir calculer les chances!

Pourtant, s'il est vrai de dire que le désespoir est le commencement de la défaite, il est également vrai que la confiance est la moitié de la victoire!

Ah! si tout le monde avait la même bonne volonté: si toutes les classes, du haut en bas de l'échelle sociale; si, tant aux Etats-Unis qu'aux Canada, clergé, laique, homme de profession, industriel, agriculteur, médecin, notaire, instituteur, juge de paix, le père et la mère de famille, le frère et la sœur, si la presse, si tous se liguaient pour stimuler dans le cœur du canadien l'amour du sol natal, pour ne pas laisser mourir en lui le souvenir de la patrie, ni s'affaiblir dans son esprit l'idée des devoirs que l'on doit toujours à son pays, pour tenir sans cesse ses regards fixés sur ce vaste territoire, colonisé, et évangelisé par les nôtres, et qui leur offre, à l'égal, au moins, de tous pays étrangers, des ressources abondantes, variées, certaines; des institutions plus en harmonie avec ses propres idées, ses habitudes et ses nécessités, des facilités incomparables pour son salut et l'éducation de ses enfants, si tous voulaient et faisaient ainsi; si les gouvernements voulaient y mettre sérieusement la main, il ne serait pas plus difficile de réaliser ces beaux projets que pour le vent de soulever la poussière du chemin.

Ah! si tout le monde voulait, il y a une autre chose qui pourrait encore se faire!

Il n'y a peut-être pas moins de cinq familles par paroisse en moyenne, qui laisse chaque année les bords du Saint-Laurent pour les Etats Unis.

Si l'on voulait, on pourrait nous envoyer au moins la moitié de ces familles, sans nuire aux œuvres locales, ni perte réelle pour la province de Québec. Car, décidées à partir, nul ne peut les retenir, mais on peut les faire changer de route, les faire bifurquer vers nous.

Si pendant cinq ans, la province aînée voulait nous envoyer seulement deux familles par paroisse, non seulement cela nous mettrait en état d'exercer ici une influence déterminée, sensiblement supérieure à celle que nous possédons maintenant, mais nous deviendrions un auxiliaire puissant pour elle dans les luttes sociales et politiques qu'un avenir, prochain peut-être, nous réserve.

Mais il faut le vouloir! Il ne faut point déprécier notre pays!

Il faut le dire, souvent, dans le but de favoriser des œuvres locales, ou de garder auprès du clocher natal, certaines familles prêtes à s'en éloigner, on a déprécié le Manitoba. Nous en avons en mains la preuve écrite. Quelle a été la conséquence: ces familles ne sont pas venues ici; elles ne sont pas restées dans leur paroisse; elles ne sont pas allées où l'on voulait les envoyer; elles sont maintenant aux Etats; Dieu sait si elles en reviendront jamais. Calcul fait: perte totale.

Nous disons cela sans amertume comme sans intention de reproche, mais à la seule fin de mettre le doigt sur certains petits défauts contre lesquels il faudrait se garer, dans notre intérêt commun.

Les événements des derniers dix-huit mois ont dû nous apprendre que nous n'avons point de forces à perdre.

Maintenant, dégageons les conclusions de cet article.

Devraient se diriger vers nous 1o. une bonne partie de nos compatriotes des Etats-Unis; 2o. ceux de la province de Québec qui songent à s'en éloigner.

T. A. Bernier.

NOS ECOLES.

L'élection de deux commissaires d'écoles pour cette ville a eu lieu lundi dernier. MM. Roger Marion et Edmond Marcoux, les deux commissaires sortant de charge, ont été réélus tous deux, le premier pour le quartier No. 1 et le second pour le quartier No. 2. MM. Eugène Paradis et Edouard Bélanger ont été nommés auditeurs.

Motion fut ensuite faite pour l'adoption du rapport annuel du trésorier, dont nous détachons les passages qui suivent:

"L'école des filles (Académie Taché) qui a été confiée aux Révérendes Sœurs de la Charité depuis la création de l'arrondissement, se fait au pensionnat des Sœurs et occupe trois salles spacieuses. Les Dames Religieuses fournissent le local, l'ameublement, l'eau, le combustible, etc. Le salaire qui était de $1,100.00 pour l'année expirant le 1er juillet dernier, est de $1,000 00 pour l'année courante. La commission accorde en outre à cette école $35 00 annuellement pour prix et livres de classe à l'usage des élèves pauvres.

"L'école des garçons (Académie Provencher) était d'abord confiée aux messieurs du Collège de Saint-Boniface. Elle passa, il y a deux ans, sous la direction de Mademoiselle Emma Létourneau. Le salaire était de $1,200.00, l'institutrice fournissant le local et le combustible, et la commission voyant à l'ameublement. Il était aussi accordé la somme de $35.00 pour livres et prix, etc.

"Depuis le mois de septembre dernier, l'Académie Provencher est passée aux mains des Révérendes Sœurs de la Charité qui ont ainsi à cette heure la direction des deux écoles de l'arrondissement. Le salaire est (comme pour l'école des filles) de $1 000 par année, avec la somme additionnelle de $35.00 pour les fins plus haut mentionnées. La commission fournit le local, le combustible et l'ameublement. L'école occupe tout l'étage supérieur de l'hôtel-de-ville dont l'usage est gratuitement cédé à la commission par les autorités municipales. Il y a trois classes et parloir, occupant un espace de 50 pieds sur 30. La hauteur d'un plancher à l'autre est de huit pieds et demi."

Suit un état détaillé des finances de l'année:

Recettes.		
En caisse 1er fév. 1886		16 52
Octroi du gouvernement:		
1er semestre	352 00	
2nd "	319 00	
		671 00
La ville de Saint-Boniface:		
Taxes de 1885	300 00	
" 1886	1,800 00	
		2,100 00
Total		$2,787 52
Dépenses.		
Salaires des Instituteurs:		
Académie Provencher	1 100 00	
Académie Taché	1,100 00	
		2,200 00
Salaires des Officiers:		
Secrétaire-trésorier	100 00	
Auditeurs	10 00	
		110 00
Pour prix et livres de classe:		
Académie Provencher	45 00	
Académie Tache	35 00	
		80 00
Académie Provencher:		
Installation et ameublement	295 88	
Chauffage	48 00	
		343 88
Dépenses incidentes:		
Elections	4 00	
Sceau	3 50	
Diverses	16 00	
		23 50
Total		$2,757 38
Ressources.		
Balance en caisse, 1er fev. 1887		30 14
Ameublement, Acad. Provencher		250 00
		$280 14

EN LIBERTE.

Gros-Ours, le fameux chef cris, est sorti du pénitencier samedi avec trois de ses braves. Ils y étaient détenus depuis la suppression de la rébellion dans laquelle, comme on ne s'en rappelle que trop, ils avaient pris une part marquante.

Gros-Ours qui a été baptisé pendant sa détention, assistait à la messe, à la cathédrale, dimanche; il a laissé l'archevêché mardi et s'est mis en route pour l'ouest où il s'en va rejoindre les siens.

NOTES HISTORIQUES.

MISSIONS DE LA RIVIÈRE ROUGE.

De 1823 à 1826.

(*Suite.*)

Dans un pays où tout est déjà organisé et où tout peut marcher régulièrement, chacun, sans doute, doit renfermer l'exercice de son zèle dans la sphère qui convient à son état, et alors il ne conviendrait pas qu'un évêque ou un prêtre se livrât à des travaux en dehors des fonctions où l'appelle son ministère sacré, mais il n'en est pas ainsi dans un pays sauvage où toute initiative doit partir du missionnaire. Là tous les talents dont Dieu a doué le prêtre, non-seulement peuvent mais doivent s'exercer pour le bien de ceux qu'il vient instruire et civiliser; la religion en retirera toujours sa gloire. Aucun travail n'est humiliant pour le prêtre missionnaire vivant auprès de peuples non civilisés; et ce qui ailleurs pourrait lui attirer le blâme sous ce rapport, devient là un sujet de louange pour lui; on peut donc en parler sans crainte de rabaisser ses mérites.

Longtemps après la mort de Mgr Provencher, les anciens habitants du pays aimaient à se rappeler que c'étaient lui, ce bon Père, qui leur avait appris à labourer leurs champs et à cultiver leurs terres.

Dès les commencements de la mission, il tenta d'importer du Canada toutes les espèces d'arbres fruitiers pour en essayer la culture sur les bords de la Rivière Rouge. Il fit demander des semences de pommiers, de pruniers, de cerisiers, des noix longues, des graines d'érables du Canada, et des graines de toutes les espèces de légumes pour les jardins.

Comme un bon père de famille avec ses enfants, il ne dédaignait pas de descendre à tous les petits détails pour se rendre utile à son peuple. Il allait ensuite lui-même examiner comment chacun mettait en pratique ses leçons; mais ces occupations à des choses matérielles ne lui faisaient jamais perdre de vue le premier but pour lequel il était évêque missionnaire. Dans toutes ces marches pour aller visiter tantôt une famille, tantôt une autre, il profitait de toute occasion pour donner l'instruction religieuse à ceux qui en avaient besoin. S'il rencontrait un enfant sur sa route, il l'arrêtait un moment pour lui demander s'il connaissait ses prières et son catéchisme. L'enfant était-il ignorant des vérités essentielles de la religion, il l'invitait à venir dès le lendemain à l'évêché pour s'y instruire.

Pour l'aider dans les travaux de sa ferme Mgr Provencher ne trouvait pas toujours des serviteurs sous sa main, alors c'était lui-même qui faisait l'ouvrage seul; il coupait ses moissons, les liaient en gerbes, et les charroyaient dans un coin de son champ pour les entasser en meule. Quelques fois, il était obligé de mettre la main aux travaux les plus humbles d'un fermier; il le fallait bien pour ne pas s'exposer à souffrir de la faim.

En 1825, il écrivait à Mgr Plessis: "Quand vous me choisissez un sujet pour les missions, il est très-important, Monseigneur, de voir à ce qu'il soit adroit et habile à toutes sortes d'ouvrages; ici, il faut que le prêtre sache tout faire. Je crois déjà avoir fait remarquer à Votre Grandeur qu'outre les bonnes qualités de l'esprit et du cœur s'il avait de la voix ce serait très-commode.

"Que Votre Grandeur ne regarde pas comme perdu un sujet d'espérance envoyé ici. A la Rivière-Rouge, il s'agit de planter la foi; en Canada, il ne s'agit que de l'entretenir."

G. D.

(*A continuer.*)

PERSONNEL.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque doit nous quitter lundi prochain pour se rendre d'abord à Montréal, puis de là se mettre presqu'aussitôt en route pour Rome, si ses forces le lui permettent. Nos vœux les plus ardents sont pour que ce long voyage de l'éminent prélat soit des plus heureux.

Le Rév. Père Ouellet, O.M.I., curé de Sainte-Marie, de Winnipeg, est allé à Montréal pour quelques jours.

M. Noé Chevrier est parti pour Ottawa dans l'intérêt de son commerce.

Le Rév. Père Chaumont, de Saint-Laurent, Lac Manitoba, est indisposé à l'archevêché.

M. H. J. Peters, architecte, de cette ville, est parti vendredi pour aller prendre la surintendance des travaux de construction que le gouvernement fédéral fait faire à Prince-Albert.

M. Acton Burrows a donné sa démission comme sous-ministre de l'Agriculture, des Statistiques et de la Santé, M. Burrows occupait cette position depuis juin 1882, et il est impossible de ne pas reconnaître qu'il l'a toujours remplie dignement.

M. Burrows retient la charge de secrétaire-trésorier du Bureau d'Agriculture.

Choses et Autres.

—Une intéressante statistique fait aujourd'hui le tour de la presse. On y voit la proportion, par mille, des personnes dans différents pays employés dans l'industrie et l'agriculture, la balance du mille appartenant aux professions libérales, aux paresseux, aux bandits, aux politiciens, aux employés publics, etc.

Voici cette statistique:

	Industrie.	Agriculture
Ecosse	448	188
Angleterre	545	140
Suisse	419	459
Allemagne	368	468
France	319	463
Etats-Unis	343	473
Italie	228	626
Autriche	222	598

—La nouvelle vient d'être reçue que les sauvages Cris qui ont passé la frontière américaine après la révolte du Nord-Ouest sont dans un état de dénuement épouvantable. Il parait que ces malheureux meurent de faim et qu'ils sont presque sans vêtements. On leur a fait savoir que s'ils retournaient sur le territoire canadien, ils seraient traités comme des sujets britanniques.

—M. Charles Lalime de Worcester a acquis la propriété du *Travailleur*. Le *Travailleur* sera publié par ume compagnie d'imprimerie canadienne et continuera à être l'interprète de nos compatriotes des Etats-Unis.

—Les zouaves pontificaux canadiens apprendront avec douleur la mort d'un de leurs meilleurs camarades, Napoléon Renaud, qui vient de mourir à Montréal.

—Le sénateur Howland, de l'Ile du Prince-Edouard, actuellement à Ottawa, est convaincu que la construction d'un tunnel sous-marin entre l'Ile du Prince-Edouard et le continent, serait d'un grand secours pour le peuple de l'Ile et avantageuse pour toute la Puissance. Il annonce qu'une compagnie avec un capital de $5,000,000 est prête à commencer la construction du tunnel à la condition que le gouvernement garantisse un intérêt de 4 0/0 sur les dépenses. Ce tunnel aurait une longueur d'environ six milles et demie et des ingénieurs éminents ont déclaré que la construction était très possible. Le sénateur dit que le gouvernement paie actuellement $225,000 par année pour entretenir les communications entre la terre ferme et l'île, tandis que l'intérêt de 4 0/0 demandé sur $5,000,000 ne serait que de $220,000. Au moyen de ce tunnel le voyage entre Liverpool et les ports canadiens serait considérablement raccourci.

—M. G. Laviolette, ayant pris sa retraite comme préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul, Qué., son assistant M. Trefflé Ouimet, a été nommé préfet.

M. le Dr Gaudet, de Sainte-Thérèse, a été nommé médecin de cette institution.

—Un ordre émanant des autorités impériales, règle qu'à l'avenir les officiers de l'armée impériale, au service des gouvernements des colonies, doivent recevoir leurs salaires des colonies seulement. On croit que ce règlement aura pour effet d'empêcher les officiers impériaux d'entrer au service des colonies.

—Les premiers 20 milles du chemin de fer de la Baie des Chaleurs sont terminés et dix autres milles seront prêts, dans quelques semaines, à recevoir les lisses. L'entrepreneur espère que 90 milles seront en opération à la fin de l'année.

—Les officiers chargés par les autorités municipales de Montréal de faire le recensement de cette ville viennent de terminer leurs travaux.

La population totale de Montréal atteint le chiffre de 185,544 âmes. Le tableau suivant montre la population des différents quartiers d'après le recensement fait par le gouvernement en 1881 et celui que vient de faire faire la corporation:

Quartiers	1881	1887
Sainte-Anne	20,443	25,442
Ouest	842	2,999
Centre	827	1,434
Est	2,966	4,186
Saint-Louis	19,375	22,368
Saint-Jacques	25,398	28,288
Sainte-Marie	22,733	27,226
Saint-Antoine	33,845	42,041
Saint-Laurent	14,318	16,447
Saint-Jean-Baptiste	5,874	8,834
Hochelaga	4,111	6,339

Les chiffres du recensement de 1881 donnaient à Montréal une population de 150,732. Cette population s'est donc accrue en six ans, de près de 35,000 âmes.

—On rapporte une triste nouvelle de Sainte-Monique, comté des Deux-Montagnes.

Mardi, le 1er courant, dans la nuit, la maison d'école de Sainte-Monique a été complètement détruite par les flammes. Quatre jeunes filles, dont trois demoiselles Gravel agées respectivement de 10, 11 et 12 ans enfants de Ambroise Gravel de Ste. Monique, et une demoiselle Forget, enfant de M. Joseph Forget, qui avaient couché dans l'école, ont été brûlées vives, et leurs ossements calcinés ont été retrouvés, le matin, sous les décombres.

Chose étonnante, personne dans les environs ne s'est aperçu du feu, et la ruine de la maison d'école n'a été constatée que le lendemain matin.

—La *Justice* annonce que M. L. P. Pelletier a accepté la candidature à Trois-Rivières, en opposition à Sir Hector Langevin.

FEU JAMES GINGRAS.

Cecidit flos quia Spiritus
Domini insufflavit in eo.—Isaïe.

Samedi, le 5 février, s'éteignait doucement entouré de tous les secours de la religion James Gingras, âgé de 17 ans, fils de M. François Gingras, un des principaux citoyens de Saint-Boniface.

James était élève de belles-lettres au collége de Saint-Boniface; mais la maladie l'avait forcé, dès le mois d'octobre, de se retirer des classes. Vers ce temps, il fut convaincu par les progrès de la phtisie pulmonaire que ses jours étaient comptés. Dès lors, plus d'illusions; il dit à son père spirituel avec un calme parfait: "Je sais maintenant que tout est fini pour moi. Je ne viens au collége que pour y trouver une honnête occupation; je veux fuir l'oisiveté, la mère de tous les vices. Ainsi je me préparerai mieux à mourir."

Dieu châtie ceux qu'il aime. Ce gage de l'amitié de Dieu ne lui a pas manqué; et le mérite particulier de notre cher ami consiste en ce qu'il a su se sanctifier par la souffrance. Il se livrait volontiers aux exercices du corps, et son habileté au jeu, ses qualités sociales les lui faisaient goûter davantage; sa longue et pénible maladie l'en priva longtemps. Il aimait sa classe, et ses talents lui assuraient toujours des succès; il fallut y renoncer. Il aimait la vie comme on l'aime à 17 ans; il fallut lui dire adieu. Brillantes espérances, doux rêves de la jeunesse, il dut tout sacrifier.

Son cœur, détaché de tous ces biens passagers, reçut la souffrance comme un présent de la main de Dieu. Tous ceux qui le virent dans les derniers jours de sa maladie furent édifiés de la résignation qui était peinte sur sa figure. Le peu de paroles qu'il pouvait prononcer suffisaient pour manifester le calme et la profonde tranquillité de son âme. Après avoir ainsi passé par le creuset des souffrances, il jouit sans doute à présent du bonheur du ciel.

Nous prions la famille de M. F. Gingras de vouloir bien accepter nos plus sincères condoléances.

Moriatur anima mea morte justorum.

Amicus.

Nouvelles d'Europe.

—Un journal allemand annonce que l'empereur Guillaume serait prêt maintenant à tenter les chances d'une nouvelle guerre avec la France.

—Dans les régions officielles on ne croit pas à la guerre, mais on reconnait que la situation est très tendue. Une absence momentanée de sang-froid, en présence des provocations incessantes de l'Allemagne, pourrait amener un mouvement d'impatience, étant donné le tempérament français, et de là à une imprudence, il n'y a qu'un pas; c'est sur quoi, dit-on, compterait M. de Bismarck.

Londres 2—Une correspondance de Paris dit que les désœuvrés qui appartiennent au cercle de l'Elysée affirment que le président désire la demission du ministre de la guerre dont la personnalité est actuellement un embarras international. Le général Boulanger supporte les attaques de ses adversaires sans s'émouvoir.

Paris 2—La France publie une lettre de M. de Freycinet repoussant les accusations portées contre le général Boulanger et le louangeant du respect qu'il a toujours eu pour les décisions du gouvernement. Quelles que soient les opinions sur le compte du ministre de la guerre, dit-il, il n'est plus temps de discuter son influence et il est absolument nécessaire de l'appuyer.

Vienne, 3—Le *Tagblatt* s'occupe des armements auxquels la crainte de ce qui peut arriver pousse d'après lui la Belgique, la Suisse et la Hollande. "Tous les Etats, dit-il, grands ou petits, ne cessent d'être engagés dans une lutte où coule à torrents non le sang, mais l'or. Seulement, il est à craindre qu'à cette guerre à coups d'écus, les nations ne gagnent que le socialisme."

Paris, 3—Un ex-capitaine de l'artillerie française, M. Ivan de Wœstyne vient de verser de l'huile sur la flamme en publiant une brochure dédiée à la mémoire des Français tués en 1870-71 portant le titre: "Comment il faut combattre l'armée allemande."

La réponse est qu'il faut s'approcher d'elle pendant la nuit et la charger à la baïonnette. Cette brochure à sensation rappelle celle du prince Frédéric-Charles: "Comment il faut combattre l'armée française.

Saint-Pétersbourg, 4—Le gouvernement a prohibé l'exportation des chevaux de Russie.

Saint-Pétersbourg, 4—Le gouvernement français a fait de grands achats d'avoine en Russie pour l'usage de la cavalerie française et a frêté un certain nombre de steamers pour le transport de cette avoine des ports de la mer Baltique en France.

New-York,—Une dépêche de Londres, au *Times* dit que l'émoi créé mardi n'est rien comparé à celui que va creer la mobilisation des 72,000 hommes de réserve en Allemagne. Malgré toutes les assurances pacifiques, de grandes quantités d'armes et de munitions sont envoyées vers l'est. Cela donne du fondement à la rumeur que le général Boulanger se prépare à un coup d'Etat.

NAISSANCES.

—En cette ville, le 4 courant, Madame Eugène Prieur, un fils.

—Au Lac-des-Chênes, le 11 janvier dernier, Madame Antoine Lafontaine, un fils.

—Au Lac-des-Chênes, le 12 janvier dernier, Madame André Bérard, une fille.

DECES.

—A Winnipeg, le 4 courant, à l'âge de 16 ans, Sarah-Mary-Ann, enfant de M. James A. Green, agent d'immigration du gouvernement de Manitoba.

Prévost.—Décédé subitement à Terrebonne, le 2 février courant, M. Gédéon Melasippe Prévost, notaire, à l'âge de 70 ans.

Chronique Locale.

—Ce soir, sortie du club *Le Voyageur.*

—En certains endroits de la Rivière-Rouge, la glace a une épaisseur de quatre pieds.

—Le premier mars prochain, il sera ajouté aux arrérages de taxes une somme égale à dix pour cent.

—On annonce que M. Louis Forcier doit donner sa démission comme constable de la ville. Déjà cinq à six demandes ont été faites au conseil par des résidents de la ville pour le remplacer.

— George Peat, demeurant à Winnipeg, a été trouvé gelé vendredi matin en face du Collége de Manitoba. Cette triste fin est une des effets de l'usage immodéré des boissons enivrantes auxquelles le malheureux était adonné.

—Les assises pour le district judiciaire de l'est s'ouvriront mardi, le 8 mars prochain, sous la présidence du juge Killam; celle du district du centre, le 15, sous la présidence du juge en chef Wallbridge et du district ouest, le 22 sous la présidence du juge Dubuc.

—Le rapport de la Chambre de Commerce de Winnipeg, montre que cette ville a fait des progrès rapide l'an dernier et que l'avenir est plus brillant que jamais. Les exportations de grain sont évaluées à environ $3,000,000, et le chiffre total des affaires à $26,000,000, soit une augmentation de $3,000,000 sur l'année précédente.

—L'élection des commissaires pour les écoles catholiques s'est faite par acclamation lundi, et a donné le résultat suivant:

1ère division, M. N. Chevrier.
2ème division, M. N. Bawlf.
3ème division, M. J. McManus.

—La cérémonie toujours si intéressante de la bénédiction des enfants a eu lieu, dimanche à la cathédrale. L'éclat en a été relevé par la présence de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, qui, pour la première fois depuis plusieurs semaines, a pu officier.

—La maison de MM. Langevin & Gareau, marchands-tailleurs de cette ville, dont tous connaissent la haute réputation, vient de recevoir une commande de 500 paires de pantalons et de 200 habillements. Ces messieurs demandent des couturières soit de la ville ou de la campagne lesquelles auront le privilège d'apporter l'ouvrage à domicile.

—En parcourant la liste des terrains de cette ville qui ont été vendus en 1884 pour arrérages de taxes, nous voyons qu'un certain nombre n'en a pas été racheté. Les possesseurs de certificats peuvent maintenant obtenir un titre absolu de la ville en s'adressant au secrétaire-trésorier, et en lui payant un honoraire de deux piastres.

Chronique de la Province.

Saint-Pierre-Jolys,

9 février.—L'élection des officiers de notre société Saint-Jean-Baptiste a eu lieu dimanche dernier. Ont été élus:

Président—M. Benj. Ladouceur;
Vice-président — M. Ferdinand L'Heureux;
Secrétaire—M. Alfred Lassalle;
Assist.-secrétaire—M. Ph. Fortier;
Trésorier—M. Emery Turenne;
Percepteur—M. Albert Préfontaine;
Commissaires-ordonnateurs—MM. Joseph Caron et Ferninand Marcotte.

Le rapport du trésorier approuvé par l'assemblée a montré que l'état financier de la société est très-satisfaisant.

Saint-Eustache,

5 février.—Le deux courant, quelques personnes obligeantes de la ville de Saint-Boniface, avec quelques-unes de Winnipeg, sont venues donner ici une soirée dramatique et musicale au profit de la mission. La partie dramatique a été très-goûtée et la musique fait honneur à toutes les personnes qui y ont pris part. Le succès a été grandiose. Les recettes magnifiques assurent l'acquisition d'un orgue-harmonium de la valeur de cent dollars pour notre église. La maison d'école s'est trouvée trop petite pour contenir toute la foule avide d'entendre les artistes. On doit des remerciments à tous les paroissiens pour leur bienveillant patronage; et les personnes de croyance étrangère qui ont bien voulu favoriser notre œuvre, tout en passant une agréable soirée, voudront bien recevoir nos sincères remerciments pour leur générosité. Nous ne voulons rien promettre pour le moment; cependant les circonstances favorisant, nous pourrons peut-être dans un temps assez rapproché, donner à nos amis une autre soirée pour le moins aussi agréable que celle qui vient d'avoir lieu.

Saint-Alphonse.

30 janvier.—Nous recevons la visite de M. G. McDonell, M.P.P., de M. Martin, M.P.P. et M. Daly, candidat conservateur pour Selkirk.

M. Martin annonce la candidature de M. J. A. Christie. Dans sa courte allocution, M. Martin nous conseille fortement de ne pas faire cause commune avec les affiliés des sociétés secrètes. C'est bel et bien; nous comprenons notre devoir sous ce rapport, et surtout nous sommes bien décidés de le mettre en pratique, mais nous ne comprenons pas comment l'orateur a pu traiter ce sujet avec autant d'aise qu'il l'a fait. *Medice cura tipsum.*

1er janvier.—M. J. A. Christie, candidat libéral, est au milieu de nous. La visite de ces personnes nous fait voir qu'il nous est avantageux de rester unis.

Sainte-Anne des Chènes

7 février.—Clarke, le fameux et monumental Clarke, a parlé pendant deux heures, à une assemblée tenue à Sainte Anne, samedi dernier. Il y avait du chacal dans la voix de cet homme dont le front ne connait pas la honte. Sa harangue haineuse tombée de ses lèvres jadis si éloquentes n'a produit, sur son auditoire, qu'un sentiment de mépris et de répulsion. Quelles ruines dans l'intelligence et le cœur de cet homme!

—M. Cyr a fait annoncer une assemblée pour mercredi prochain. Il pourra se convaincre qu'à Sainte-Anne, il ne peut compter que sur un très-petit nombre de partisans. Les électeurs veulent pour les représenter à Ottawa, un homme sérieux, instruit, stable et posé.

Lac-des-Chênes.

8 février.—A une assemblée des contribuables catholiques de cette localité, tenue sous la présidence de M. Amable Marion, choisi à l'unanimité, on procéda à voir aux meilleurs moyens à prendre pour bâtir une école où l'on enseignerait les langues française et anglaise.

Après les délibérations ont été faites les nominations suivantes:

Proposé par M. John Marquette, appuyé par M. Max. Marion, que M. John Léveillée fut un des commissaires requis pour les fins sus-mentionnées.

Proposé par M. Max. Marion, appuyé par M. John O'Hara, que M. William Dauphinais soit le second-commissaire.

Proposé par M. William Dauphinais, appuyé par M. Ald. Charland, que M. Max. Marion soit nommé 3ème commissaire.

Sur proposition de M. Ald. Charland, appuyé par M. John Marquette, l'assemblée fut dissoute.

M Joseph Masson agissait comme secrétaire.

—Dans notre comté de Dennis, M. T. Mayne Daly, candidat ministériel pour la chambre fédérale, l'emportera de beaucoup sur son adversaire M. Christie.

Il ne peut en être autrement si l'on prend en sérieuse considération les qualités respectives des deux candidats.

Selkirk Ouest,

7 février—Notre digne curé, le Rév. Père Allard, O.M.I., qui a été nommé administrateur de l'archidiocèse de Saint-Boniface pendant l'absence de Mgr Taché, doit nous laisser ces jours ci pour Saint-Boniface où il passera la plus grande partie de son temps.

—A une assemblée des contribuables de l'arrondissement scolaire catholique de Selkirk tenue, lundi, le 7 courant, M. J. Emile Mailhot a été élu commissaire en remplacement de M. Alex. McDonald sortant de charge.

PENIONNAT

DE

SAINT-BONIFACE,

SOUS LA DIRECTION DES

RR. Sœurs de la Charité

Les religieuses qui dirigent ce pensionnat sous l'illustre patronage de Sa Grandeur Mgr Taché, Archevêque de Saint-Boniface, sont heureuses de profiter de la circonstance pour signaler à l'attention des familles et aux amis de l'éducation en général, les excellentes conditions de bien-être et de confort dans lesquelles elles se trouvent dans leur nouvel établissement.

Cet édifice ne le cède à aucun établissement du même genre en Canada ou ailleurs Salles spacieuses, bien éclairées et ventillées, classes confortables, dortoir magnifique, système de chauffage des plus améliores, parfaite sécurité contre l'incendie, jardins et cours de recréation dans un site des plus salubres et des plus agréables, tels sont quelques-uns des principaux avantages offerts par le nouveau pensionnat.

On connait les cours suivis par les élèves des RR. SS. de la Charité du Couvent de Saint-Boniface, sous la haute direction de Monseigneur l'Archevêque Taché; ce cours comprend l'étude de la religion, les sciences usuelles et les arts d'agrément, et a reçu l'approbation des autorités les plus compétentes.

Admission des élèves sans aucun égard à leurs croyances religieuses; cependant, toutes sont tenues de se conformer extérieurement à la règle.

Le pensionnat de Saint-Boniface compte 37 années d'existence.

Bulletins de conduite et d'application envoyés aux parents.

L'année scolaire est de dix mois; deux mois sont payables d'avance.

Pension et enseignement des langues française et anglaise	$10.00
Musique et usage des pianos	3.00
Dessin	1.00
Blanchissage	2.50
Lit complet	1.00
Droit d'entrée, (payable une seule fois)	5.00

Les élèves doivent être munies d'objets de toilette, d'un couteau, d'une fourchette, de cuillères et d'un gobelet, de serviettes de table, de linge de dessous en quantité suffisante surtout pour celles dont le blanchissage se fait dans l'institution.

Le costume strictement obligatoire, consiste en une robe de mérino noir, une collerette du même étoffe pour les sorties.

Avant de préparer ce costume les parents voudront bien prendre des renseignements au pensionnat.

Chaque élève doit être munie de deux voiles de net uni, un noir et un blanc.

L'étoffe pour le costume ainsi que les effets de toilette, de dessin et d'ouvrage de goût peuvent être fournis par le pensionnat, paiement exigé d'avance.

Les livres et les lettres sont soumis à l'inspection de la directrice.

Excepté dans les cas de maladie grave ou pour des raisons incontrôlables, il n'est fait aucune déduction pour l'absence ou la sortie d'une élève avant la fin d'un terme.

Les élèves peuvent recevoir des visites le dimanche entre les offices religieux jusqu'à 5 heures et le jeudi de 1 heure à 5½ heures.

Il n'y a d'admis que les proches parents, les tuteurs ou autres personnes dûment autorisées.

AVIS PUBLIC.

LÉGISLATURE DE MANITOBA.

Réglements relatifs aux Avis de Bills Privés.

52. Toutes demandes de Bills Privés, tombant dans les attributions de l'Assemblée Législative de Manitoba, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique ou de téléphone, soit pour la construction ou l'amélioration d'un hâvre, canal, écluse, digue, une glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession du droit d'exploiter un bac, l'incorporation de professions ou métiers, ou compagnies à fonds social; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit que pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus, ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire à un acte antérieur, aucun amendement d'une nature semblable,—exige la publication d'un avis signé par ou pour les requérants, spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande, et si la demande se rapporte à des travaux projetés, indiquant en outre le lieu où ils seront exécutés; ces avis seront insérés dans chaque numéro de la *Gazette de Manitoba*, et dans deux autres journaux l'un publié en anglais et l'autre en français pendant une période d'au moins quatre semaines, durant l'intervalle de temps écoule entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition; et le requérant devra sous deux semaines après la première publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba* remettre une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, si le dit bill n'a pas plus que dix pages et dix piastres additionnelles pour chaque page en sus de ce nombre, et pour les fins du présent règlement 450 mots sont censes former une page, entre les mains du greffier de la chambre qui devra de suite faire imprimer le dit bill. Copies des journaux contenant la première et la dernière insertions de tel avis seront envoyées par les parties intéressées au greffier de la chambre pour être déposées dans les archives du comité des ordres permanents.

53. Le greffier de la chambre devra durant le mois suivant la prorogation de chaque session, transmettre au Trésorier-Provincial un état détaillé de toutes les sommes reçues par lui comme dépôt sur Bills Privés, avec la balance qui lui reste en mains, déduction faite de telles sommes remises aux requérants par ordre de la chambre.

54. La remise d'un dépôt fait sur un Bill Privé ou d'aucune partie d'icelui ne sera autorisée par la chambre qu'à moins qu'elle n'ait été recommandée par le comité chargé de le prendre en considération, ou à moins que le bill n'ait été retiré, rejeté, ou qu'aucun rapport n'ait été fait, dans tous les cas les dépenses actuellement encourrues seront déduites du dépôt reçu.

55. Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un Bill Privé, pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition, doivent en donnant l'avis prescrit par la règle précédente et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux et navires; mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-lévis ou non, et donner les dimensions de tel pont.

56. Avant qu'une requête demandant la permission de présenter un bill pour la construction de chemins de fer, chemins à barrière ou canaux ne soit reçue par la chambre, la personne ou les personnes faisant la demande devront pour tel bill déposer entre les mains du greffier les documents suivants:

(1.) Une carte ou un plan d'après une échelle de pas moins d'un demi pouce au au mille, désignant la location sur laquelle on se propose de construire l'ouvrage projeté et indiquant aussi les lignes des travaux d'une nature analogue construits ou autorisés qui affectent d'une manière quelconque le district ou quelque partie d'icelui, où les travaux projetés devront servir. Cette carte ou ce plan devront être signés par l'ingénieur ou la personne qui les aura faits.

(2.) Un livre de renvois ou seront entrés distinctement les informations suivantes, en cédules séparées, savoir:

Cédule A. Le nom de chaque Municipalité dans les limites de laquelle l'on a l'intention de faire les travaux projetés ou aucune partie d'iceux; la population de telle municipalité, telle que donnée dans le rapport du dernier recensement précédent; la valeur imposable de la propriété de telle municipalité telle que donnée dans les derniers rôles d'évaluations précédents; et la présente cédule pourra contenir dans un état séparé, des informations analogues relativement aux districts adjacents qui doivent bénéficier des travaux projetés.

Cedule B. Une description générale, de l'étendue, du caractère des travaux projetés, et une estimation de leur coût probable, distinguant entre les items généraux de construction, et leur coût respectivement; et la nature, l'étendue et le coût probable des engins, des chars, ou autre matériel ou équippement devant être employés et nécessaires à la mise en opération de l'entreprise projetée; cette cedule devra être signée par l'ingénieur ou la personne qui la préparera.

Cédule C. Un exhibit, indiquant le montant total du capital que l'on se propose de prélever pour les fins de l'entreprise, et la manière en laquelle l'on a l'intention de le prélever, si c'est au moyen d'actions ordinaires, d'obligations, débentures ou autres garanties, et le montant de chacune respectivement.

Cédule D. Une estimation des revenus probables de l'entreprise projetée, indiquant les sources d'ou l'on espère les tirer, les recettes annuelles provenant de chaque source respectivement, le coût probable annuel de la mise en opération, ou les dépenses d'exploitation, et le bénéfice net qui pourra être appliqué annuellement au paiement de l'intérêt des placements; ces cédules devront être signées par la personne qui les préparera.

57. Tous les bills privés demandant des actes d'incorporations devront être rédigés de manière à y incorporer, en les spécifiant, les *clauses* des actes généraux concernant les détails qui font l'objet de ces bills; des raisons spéciales seront données chaque fois que l'on aura l'intention de se départir de ce principe, ou que l'on voudra y introduire d'autres dispositions concernant ces détails; et une note sera annexée au bill indiquant les dispositions au sujet desquelles l'on entend s'écarter de l'acte général; les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, devront être remodelés par les auteurs et ré-imprimés à leur frais, avant qu'aucun comité en examine les clauses.

C. A. SADLEIR,
Greffier de l'Assemblée
Législative de Manitoba.

jno.3.2.87.

AVIS

Avis est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour un acte incorporant "l'Association des commis voyageurs du Nord-Ouest du Canada," ayant pour objet l'avancement et le succès de ses membres, d'assurer la vie de ses membres contre les accidents, d'appliquer ses fonds à des bénéfices ou des bonus aux membres ou de payer aux personnes qu'ils auront avantagées, l'assurance sur la vie des membres lors de leurs décès et pour d'autres fins en rapport avec une association de ce genre.

Daté à Winnipeg ce 15 jour de Janvier A.D. 1887.

W. REDFORD MULOCK,
Solliciteur des réquérants.

4ins. 27, 1, 87.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des Postes, seront reçues à Ottawa, jusqu'à midi, vendredi, le 4 mars, 1887, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur un contrat offert pour quatre ans, tous les quinze jours, aller et retour, entre

BATOCHE ET SASKATOON,

vià Saskatchewan, à compter du premier avril prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture convenable.

Le courrier laissera Batoche chaque second lundi après l'arrivée de la malle de la station de Qu'Appelle et arrivera à Saskatoon dans les vingt-huit heures.

Laissera Saskatoon le mercredi suivant à 6 00 a.m., et arrivera à Batoche dans les vingt-huit heures ou avant l'arrivée de la malle venant de Prince-Albert.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert, peuvent être vus et des formules de soumission obtenues aux bureaux de Batoche Saskatchewan, Saskatoon et Prince-Albert, ou au bureau du soussigné.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Postes, Winnipeg, 7 janvier 1887.

3ins 20, 1. 87.

AVIS.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à la prochaine session pour incorporer la compagnie "The Canadian Live Stock Insurance Company (Limited)," dont la nature et l'objet sont d'assurer les chevaux et les bestiaux, et les bêtes à cornes généralement contre les injures provenant d'accidents, ou contre la mort et de faire en outre des affaires d'assurance sur les bâtisses et les propriétés personnelles généralement contre les pertes et les dommages causés par le feu, la foudre, et le vent ou aucun d'eux. Le capital sera de cinq cents mille piastres $500,000, avec privilège de l'augmenter jusqu'à un million de piastres $1,000,000.

Daté en la cité de Winnipeg, ce 6ième jour de décembre A.D. 1886.

4ins.10.14.86

HORACE E. CRAWFORD,
Solliciteur des requérants.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour amender l'acte incorporant la compagnie "*The Saskatchewan and Western Railway Company*," en exemptant tous les terrains octroyés par le Gouvernement du Canada de responsabitité pour les bons de la compagnie, et autoriser cette dernière à donner une hypothèque séparée sur ces terrains, aussi en amendant les sections 15 et 16 du dit acte, en autorisant la compagnie à émettre du capital préférentiel pour un montant n'excédant pas cinq mille piastres par mille, qui donnera droit aux porteurs à des dividendes qui ne seront pas cumulatifs à un taux n'excédant pas cinq pour cent par année, mais sans donner le privilège de voter et d'être élu directeur; aussi pour confirmer un bail du chemin de la dite compagnie à la compagnie "*The Manitoba and North Western Railway of Canada*." pour quatre-vingt-dix-neuf ans, et pour d'autres fins.

Daté à Winnipeg, le 17 décembre 1886.

W. R. BAKER,
Secrétaire.

MACDONALD, TUPPER & PHIPPEN,
Solliciteurs pour la Compagnie.

4ins.23.12.86.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Compagnie de Gaz et de Lumière Electrique de Manitoba, s'adressera à la Législature de la Province de Manitoba, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour rendre valides et obligatoires pour la compagnie et ses successeurs, les débentures qu'elle a récemment émises au montant de soixante-deux mille livres sterling, et aussi pour rendre valides et obligatoires pour la compagnie toutes les hypothèques données par elle, ou qu'elle pourra donner à certains fidéi-commissaires pour garantir le paiement du principal et de l'intérêt des dites débentures, et déclarer que les dites hypothèques sont des garanties bonnes et valides, et une première charge sur tous les biens réels et personnels de la compagnie sans enregistrement ou production dans aucun bureau public, aussi pour rendre bons et valides, tous les réglements et résolutions en vertu desquels les dites débentures ont été émises et les dites hypothèques ont été ou seront données.

Daté ce 3ème jour de janvier A.D 1887.

EWART, FISHER & WILSON,
Solliciteurs des Requerants.

4ins.13.1.87.

AVIS

COMPAGNIE "PORTAGE-LA-PRAIRIE AND LAKE OF THE WOODS RAILWAY AND NAVIGATION COMPANY."

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à la prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une compagnie pour la construction d'un chemin de fer et d'une ligne de télégraphe électrique, de la ville de Portage-la-Prairie, dans une direction sud-est, jusqu'à un point de la Frontière Internationale, à ou près du Lac des Bois, et pour construire un embranchement de la dite ligne à partir d'un point de la dite ligne principale, dans une direction sud, jusqu'à un point de la Frontière Internationale, dans les rangs 4 et 5 à l'ouest du premier méridien principal, dans la province de Manitoba; et pour bâtir des ponts sur la rivière Assiniboine et la rivière Rouge, aux endroits où traversera la dite ligne, et pour exploiter et mettre en opération des bateaux à vapeur ou autres sur les dites rivières et le dit Lac des Bois; et pour telles autres fins qui pourront être mentionnées dans l'acte.

MCARTHUR, DEXTER & DENOVAN,
Solliciteurs des requérants.

Winnipeg, 14 décembre, 1886.

9 ins 16 12 86

AVIS.

DANS LA COUR DU BANC DE LA REINE.

L'Acte des Elections Contestées de Manitoba.

Dans l'affaire de l'élection d'un membre pour représenter la Division Electorale de LaVérandrye dans l'Assemblée Législative de Manitoba, tenue les second et neuvième jours de décembre A.D. 1886

Avis est par les présentes donné que le vingt-sixième jour de janvier A.D. 1887, une requête a été présentée à la cour du Banc de la Reine, par James Owens et Norbert Perreault, tous deux de la paroisse de Sainte-Anne, dans le comté de Lorette cultivateurs, contestant l'élection et le retour de James-Emile-Pierre Prendergast, comme membre de la Division Electorale de LaVérandrye, et réclamant le siége pour Louis-Gédéon Gagnon.

Daté ce 26ième jour de janvier 1887.

JOHN S. EWART,
Procureur des pétitionnaires.

1ns.3.2.87.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au Maître Général des postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 4 mars 1887 pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, sur chacune des routes suivantes, à partir du premier avril prochain.

BASSWOOD ET REINLAND,

deux fois par semaine, distance calculée 17 milles.

MINNEDOSA ET SCANDINAVIA,

une fois par semaine, distance calculée 20 milles.

WOLF CREEK ET STATION DU CHEMIN DE FER,

douze fois par semaines, distance calculée ⅛ de mille.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quand aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des formules de soumission obtenues aux bureaux de poste qui se trouvent à l'extrémité de chacune des routes ci-haut mentionnées, et à ce bureau.

W. W. McLEOD,
Inspecteur des Bureaux de Poste.

Bureau de l'Inspecteur des Bureaux de Poste, Winnipeg, 20 janvier 1887.

3ins.3.2.87.

AVIS.

Avis est donné par les présentes que demande sera faite à l'assemblée Législative de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte pour légaliser et rendre valide le règlement No. 194 du Maire et du Conseil de la corporation de la cité de Brandon, intitulé: "Un règlement pour prélever huit mille piastres au moyen de débentures, pour l'achat du pont traversant la rivière Assiniboine, à la Première Rue, dans la cité de Brandon," et les débentures et coupons émis en vertu d'icelui.

Daté le douzième jour de janvier A.D. 1887.

MUNSON & ALLAN,
Solliciteurs des requérants.

4 ins 20 1 87

AVIS.

MANITOBA CENTRAL RAILWAY.

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte, à l'effet de faire revivre l'Acte pour incorporer le chemin de fer "The Manitoba Central Railway" et ses amendements et pourvoir à la construction d'une ligne de chemin de chemin de fer partant de la cité de Winnipeg jusqu'à un point ou des points sur la 49ème parallèle de latitude nord, connue comme la frontière internationale, et pour d'autres amendements au dit acte et pourvoir à la refonte des dits actes.

McARTHUR, DEXTER & DENAVAN,
Solliciteurs des requérants.

Winnipeg, 14 décembre 1886.

4ins. 16.12,86.

AVIS.

Avis public est par les presentes donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer la compagnie *The Manitoba Life Assurance Company* avec tous les pouvoirs et privilèges ordinairement conférés aux assurances sur la vie et pour d'autres fins.

Daté ce 27ème jour de décembre A.D, 1886.

PATTERSON & BAKER,
Solliciteurs des Requérants.

ins. 30.12.86.